



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

SUPPLEMENT AU N° 1334 du 10 SEPTEMBRE 2009

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. <i>Agenda</i>	2
2. <i>Infos brèves</i>	2
3. <i>Edito</i>	3
4. <i>Courrier à la D.R.H. sur l'A.R.T.T.</i>	4
5. <i>Argumentaire CGT sur le C.E.T.</i>	5
6. <i>Tract fédéral sur la R.T.T.</i>	6
7. <i>Réforme de l'administration de la mer et du littoral :</i>	
- <i>Réponse du Ministre BORLOO à la lettre-ouverte</i>	7-8
- <i>Carte pétition</i>	9
- <i>Lettre d'accompagnement à la carte-pétition</i>	10-11
8. <i>Appel unitaire au 7 octobre</i>	12
9. <i>Tract fédéral distribué à l'E.N.P.C.</i>	13-14
10. <i>Communiqué commun concernant Sourdon</i>	15
11. <i>Adresse UGFF aux militants concernant la RéATE</i>	16-19
12. <i>Note UGFF : Campagne contre la privatisation de la Poste</i>	20-21
13. <i>Communiqué CGT-FP : bonification pour enfants</i>	22
14. <i>Composition du Cabinet de J.L. BORLOO au 1^{er} août 2009</i>	23
15. <i>Meeting D.O.M. le 17 septembre 2009</i>	24
16. <i>Affiche : Elections CTP DREAL le 29 septembre 2009</i>	25



AGENDA

15 septembre 2009 :

Conseil des services scientifiques et techniques du M.E.E.D.D.M.

15 et 16 septembre 2009 :

Commission Exécutive de l'UGFF

17 septembre 2009 :

**O.S./MEEDDM sur
« maisons éclusières »**

22 septembre 2009 :

C.C.A.S.

24 septembre 2009 :

Groupe d'échanges MEEDDM

24 septembre 2009 :

Audience au Cabinet sur la réforme de l'administration de la mer et du littoral

24 et 25 septembre 2009 :

**Initiative CGT à Aubagne :
Quels financements pour quelles
interventions publiques ?
La Fédération sera présente**

29 septembre 2009 :

Elections CTP DREAL

29 septembre 2009 :

Bureau de l'U.I.T.

1^{er} octobre 2009 :

**Comité de concertation
sur l'I.P. au MEEDDM**

Du 5 au 9 octobre 2009 :

14^{ème} congrès fédéral



INFOS BREVES



PROTECTION SOCIALE Accord sur la gouvernance des groupes

La consultation des organisations de la Cgt confirme l'appréciation positive de la délégation ayant participé à la négociation, au regard de la prise en compte de plusieurs propositions qu'elle a émises. En effet, cet accord crée enfin un cadre de référence pour la gouvernance des Groupes de protection sociale, positionne la gestion de la protection sociale complémentaire collective et individuelle comme finalité des GPS, conforte la préservation des intérêts matériels et moraux de la retraite complémentaire.



POLE EMPLOI La dure réalité des chiffres du chômage !!!

Après la fausse accalmie du mois de juin, les chiffres du chômage repartent à la hausse avec 10 700 demandeurs d'emploi supplémentaires en juillet. Officiellement, 2 535 000 demandeurs d'emploi sont recensés à Pôle Emploi. Encore ne s'agit-il ici que des demandeurs d'emploi inscrit en catégorie A, les chômeurs en CRP, CTP, DRE, Activités réduites, etc... ne sont pas pris en compte dans ce calcul. La situation sur le front de l'emploi reste donc plus qu'inquiétante.



CONSEILS DE PRUD'HOMMES Le gouvernement revoit sa copie !

Un an après la promulgation d'un décret réformant le financement des activités prud'homales, le gouvernement a été contraint de revoir sa copie. C'est le résultat des multiples actions conduites par la Cgt et qui ont rassemblé la grande majorité des conseillers de toutes appartenances syndicales : grèves, manifestations, conférences de presse, signatures de pétitions se sont succédées, soutenues par de nombreux avocats, magistrats et élus locaux.



LES RETRAITES DANS L'UNITE SUR LE POUVOIR D'ACHAT

Cinq organisations syndicales de retraités (CGT, CFDT, CGC, Unsa et la Fédération Générale des retraités de la Fonction Publique) préparent une journée commune d'action le 16 octobre, pour réclamer notamment le maintien du pouvoir d'achat.



FORFAIT HOSPITALIER L'exigence de justice sociale doit guider le PLFSS 2010

Le Journal du Dimanche d'hier annonce que le gouvernement envisagerait d'inscrire une augmentation du forfait hospitalier de 4 euros, soit une augmentation de 25 %, dans le PLFSS 2010. Les frais dits « d'hôtellerie » à la charge des malades deviennent exorbitants, pouvant atteindre les tarifs de l'hôtellerie de tourisme. On néglige ainsi le fait que les patients ne se font pas hospitaliser pour le plaisir, mais qu'au contraire l'hospitalisation s'impose toujours à eux.



TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS 63 % des Français sont contre

Paru hier, le sondage de l'Institut Obea France, pour 20 Minutes et France Info relève que plus de six Français sur dix (63 %) refusent de travailler plus longtemps.

Suite sur : www.cgt.fr

Editorial

Du 5 au 9 octobre prochain se déroulera le 14^{ème} congrès de la fédération de l'équipement et de l'environnement à Pleaux dans le Cantal.

Depuis ma première participation à ce congrès triennal, j'en entends toujours parler à l'avance comme d'une veillée d'arme, comme l'aube d'un « grand soir », d'un prélude à des événements révolutionnaires, voire comme de l'occasion d'affrontements salutaires et purgatifs... En tendant l'oreille on entend les uns et les autres fourbir leurs arguments, rôder leurs discours, préparer des anathèmes, lancer ici où là des mises en garde lourdes de menaces... On se promet des batailles homériques, le couteau entre les dents !!!

En somme, le jeu naturel du débat d'idée enveloppé de belles postures dont nous avons le secret. Nous ne sommes pas les seuls, c'est une règle générale qu'il faut accepter !

Le syndicalisme est une scène politique, d'aucuns ont la naïveté de ne pas le croire. Une scène qui a toute sa raison d'être, aujourd'hui plus que jamais. Une scène où se donnent rendez-vous les passions humaines. Les congrès en sont souvent une forme d'exaltation dans la fébrilité de leur préparation et parfois le débordement de leurs orateurs. C'est peut-être la raison pour laquelle on en attend toujours, comme autant d'éruptions violentes, des jaillissements de solutions aux problèmes du moment.

Pourtant à comparer le bruit qu'on en fait avant, aux résolutions et aux projets formulés pendant et aux suites données après, force serait de constater que l'on s'est agité souvent de trop.

Une fois ce constat partagé, si tant est que vous vouliez bien le partager avec moi, il nous reste à nous pencher sur les enjeux du congrès d'octobre et à nous armer des meilleures résolutions pour y répondre. Les premiers sont de taille, et de nature à nous mener au bord... du bain de sang (je force le trait mes camarades) si l'on n'y prend garde, tant il est vrai que nombre de nos camarades ont une vision radicale des choses et se laissent volontiers emporter. Les secondes devront porter, à mon sens, sur l'ordre, la discipline collective et la méthode, à défaut ce 14^{ème} congrès débouchera sur des contentieux que nous ne finirons pas d'épuiser.

Il est vrai que le syndicalisme et tout particulièrement la CGT, sont aujourd'hui face aux défis de la crise et plus globalement de l'évolution sociale. Ces défis alimentent de vives tensions entre les acteurs socio-économiques. La CGT n'est pas épargnée par le phénomène. On l'a vu lors de la mise en cause brutale de son secrétaire général par le délégué syndical CGT des « Contis » et à l'occasion d'autres conflits sociaux où sont apparues de fortes dissensions entre la base et le « sommet ». On voit également le politique et le syndicalisme se disputer des espaces ou « champs de compétences » jusqu'ici bien répartis. Se profilent dans le même temps des rapprochements « improbables » (pour reprendre un adjectif à la mode) entre centrales syndicales. D'autres rapprochements, dont l'exécution pourrait sembler plus naturelle à certains, ne se produisent pas... De quoi rendre perplexe plus d'un observateur candide.

La principale cause en revient à la politique de Nicolas Sarkozy qui a entrepris de bouleverser nos repères, et qui, par effet induit, contraint les partenaires sociaux à se redéfinir et à recomposer leurs lignes de partage. Le pari politique étant de les affaiblir par toutes ces manœuvres. L'enjeu pour le monde syndical sera de bouger pour mieux répondre aux attentes des salariés sans rien perdre de ses principes et de son influence.

Nous connaissons aujourd'hui les grands axes de la réflexion confédérale pour rénover le fonctionnement de la CGT et peut-être pour imaginer un autre syndicalisme plus fort qui réponde encore mieux aux besoins de justice sociale et à un mode d'organisation compris par tous, capable de répliquer aux tenants du modèle anglo-saxon. D'autre part et en ce qui nous touche de près, la réforme des services de l'état nous impose aussi de repenser les structures CGT au sein de la fonction publique. Cette question sera au cœur de nos débats.

Avant le congrès confédéral de décembre prochain, il nous appartient par nos travaux d'octobre (rouge ?) de contribuer à ce que sera la CGT après décembre 2009. Pour cela, il va nous falloir dépasser nos rivalités et clivages habituels... pour autant qu'une majorité le souhaite.

Alors que les circonstances nous poussent à l'affrontement et encouragent notre propension à produire de la polémique, c'est d'apaisement et de lucidité dont nous aurons besoin pour réussir ce congrès, sauf à nous enliser dans des querelles subalternes et à décevoir les salariés et syndiqués qui nous font confiance.

Didier ALLIGNÉ
SNAPB CGT



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 04 septembre 2009

à

Ministère de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable et de la mer
Madame Hélène EYSSARTIER
Directrice des Ressources Humaines
Tour Pascal B
92055 La Défense cedex

Madame la Directrice,

L'administration a convié les organisations syndicales à un groupe d'échange le 30 juin 2009 avec à son ordre du jour « l'aménagement et la réduction du temps de travail » au sein du ministère.

Messieurs Mortelecq et Davies qui présidaient cette réunion ont expliqué que suite à la recomposition du ministère, une harmonisation des règlements intérieurs des services était incontournable et urgente. Pour se faire, les textes devaient être bouclés de telle sorte qu'ils soient à l'ordre du jour d'un CTPM en septembre !

Malgré la protestation des organisations syndicales quant aux échéances présentées et malgré leur très grande réticence d'entrer dans des discussions dans un cadre qui n'était pas clairement défini, notamment sur le périmètre des services concernés, l'administration s'est néanmoins lancée dans une présentation de fiches à thèmes dont certaines ouvraient la voie à des remises en cause sérieuses (maîtrise des jours de congé, extension du forfait cadres, ...).

Nous n'acceptons pas cette méthode, qui de notre point de vue, laisse perplexe sur les réelles intentions de l'administration en matière d'aménagement et de réduction du temps de travail au sein du ministère.

A l'issue de la réunion, il a été convenu qu'un nouveau groupe d'échange devrait se réunir en septembre et en tout état de cause en amont du CTPM.

L'administration dit à qui veut l'entendre que la recomposition du ministère doit permettre une harmonisation en retenant les meilleures dispositions et pratiques antérieures. Au vue des premiers échanges sur le sujet de « l'aménagement et la réduction du temps de travail », tant sur la forme que sur le fond, elle ne semble pas en prendre le chemin.

En effet, le calendrier évoqué tourne le dos au dialogue social.

Si une harmonisation des textes et des pratiques est nécessaire, ce qui suppose étude préalable à partir de bilans antérieurs et de données qualitatives, celle-ci doit se faire sur la base de la mise à jour notamment de l'instruction ministérielle du 26 juillet 2001. Celle-ci doit être complétée et améliorée en tenant compte des éléments cités précédemment.

En aucun cas, une remise à plat ne saurait se traduire par un recul d'acquis.

Veillez croire, Madame la Directrice, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Marie RECH', is written over a horizontal line. Below the signature, the name 'Jean Marie RECH' is printed in a bold, black, sans-serif font.

Jean Marie RECH



Argumentaire sur le C.E.T.

La Fonction Publique modifie le compte épargne temps (CET) pour faire disparaître des jours RTT et ainsi continuer à ne pas augmenter les salaires, baisser les retraites, diminuer le nombre de fonctionnaires.

La fonction publique vient de modifier par deux fois le décret N°2002-634 du 29 avril 2002 portant création d'un compte épargne temps dans la fonction publique de l'Etat en introduisant la possibilité d'indemniser les CET au prétexte que ces derniers *doivent devenir un instrument en faveur du pouvoir d'achat* (Cf : protocole d'accord sur le pouvoir d'achat du 21 février 2008).

En réalité, ces modifications ne sont destinées qu'à réduire ou annuler la RTT, en remettant en cause les 35h dans la Fonction Publique d'Etat :

- en convertissant des jours de RTT en jours de salaire minorés pour continuer à ne pas réévaluer les salaires.
- en convertissant la valeur minorée de jours de RTT en retraite additionnelle (RAFP) pour continuer à diminuer la valeur de remplacement des salaires en retraites.
- en maintenant ainsi l'agent plus longtemps au travail, le gouvernement peut continuer sa politique de suppression de fonctionnaires

1^{ère} modification :

- le décret N°2008-1136 du 3 novembre 2008, (modifié par le décret 2008-1536 du 30 décembre 2008) introduit la possibilité de rachat de jours accumulés sur le CET.
- L'arrêté du 3 novembre 2008 fixe les taux bruts forfaitaires pour l'indemnisation des jours accumulés sur le CET.

Cette première modification est traduite au MEEDDM par la possibilité de rachat maximum de la moitié d'un CET à hauteur maximum de 4 jours par an.

2^{ème} modification :

- le décret N°2009-1065 du 28 août 2009 qui élargit de façon pérenne la réduction des « stocks » de Jours d'un CET en les plafonnant et en ouvrant la possibilité d'un transfert sur la retraite additionnelle (RAFP)
- l'arrêté du 28 août 2009 juillet 2009 fixe les nouveaux taux bruts forfaitaires pour l'indemnisation des jours accumulés sur le CET.

Cette deuxième modification oblige donc un agent ayant un CET de plus de 60 jours à racheter ses nouveaux jours épargnés ou alimenter sa RAFP, au prix d'une journée de travail d'un agent étant au début du 1^{er} grade de sa catégorie. C'est du vol !

Seule mesure positive en cas de décès, les ayants-droit pourront bénéficier de l'indemnisation de la totalité des jours épargnés, mais au taux forfaitaire bien sûr.

Le résultat :

- Un agent qui ouvre un CET peut la 1^{ère} année l'alimenter à hauteur maximum de 20 jours sous réserve que le nombre de jours de congés pris dans l'année soit au minimum de 20 (décret N°84-972 du 26 octobre 1984 relatif aux congés annuels).
- Au delà de ces 20 jours l'agent ne pourra alimenter son CET que de 10 jours maximum par an sous réserve de ne pas dépasser le plafond de 60 jours maximum épargnés sur son CET.
- Les agents qui ont déjà épargné plus de 60 jours pourront conserver leur « épargne » mais ne pourront plus alimenter leur CET en jour.

Par ailleurs le MEEDDM veut imposer le non-report de congés sur l'année suivante, sans s'engager à créer les conditions pour que les agents puissent prendre leurs congés dans l'année concernée : « *La prise de congés doit être compatible avec les nécessités de service* ».

Dans ce contexte de nombreux agents risquent d'être contraints d'ouvrir un CET et très rapidement de faire disparaître leurs jours pour cause de plafond de ce CET.

Pour la CGT, il est urgent de se mobiliser pour mettre en échec cette politique revancharde qui remet en cause tous les acquis.

La CGT avait déjà combattu ce CET qui différait des JRTT, elle combat ce nouveau CET qui en fait disparaître.



Sous couvert d'harmonisation le MEEDDM et la Fonction Publique tentent de remettre en cause la RTT

Au prétexte d'harmonisation à l'occasion des fusions DDE/DDA, de la mise en place des DREAL, DDI, EP, etc..., le ministère et la Fonction Publique tente de grignoter les 35h et organiser votre temps libre à leur seul profit. Pour éviter une mobilisation générale, la stratégie adoptée est de s'attaquer successivement au forfait des cadres, aux jours de RTT pour les agents malades, au compte épargne temps, au report des congés Pourtant cette attaque risque de nous concerner tous.

Lorsque le ministère tente de mettre au « forfait journalier » sans pointage l'ensemble des cadres (jusqu'au chef de bureau), il accentue sa tentative de se désengager de tout suivi de la RTT pour l'ensemble du personnel et notamment, en ne mesurant plus le dépassement horaires des cadres

Parallèlement les services sont invités à supprimer un (ou des ?) jours de RTT quand un agent est malade plus de 90 jours (ce délai pourrait être réduit par la suite) dans l'année. Les agents malades seraient-ils des fainéants ? NON. En réalité **le MEEDDM veut principalement s'exonérer de corriger les conséquences de ses réorganisations et de son management sur la santé physique et mentale des agents.**

Le 28 août dernier un décret vient de réformer le compte épargne temps (CET) en le plafonnant à 60 jours obligeant ainsi un agent qui n'a pas pu prendre ses congés à les convertir en retraite additionnelle (RAFP) ou à se les faire payer. Si l'on ajoute à cette mesure la volonté du Ministère de ne plus permettre le report de congés d'une année sur l'autre, sans pour autant s'engager à créer les conditions pour que l'agent prenne ses congés et ses JRTT dans l'année concernée, nous voyons bien que de nombreux agents seront contraints d'ouvrir un CET et ensuite de faire disparaître une partie de leur temps libre.

QUIZ :

- Pour 1 € « investi » dans la RAFP, l'Etat vous paie 0,04 € de retraite par an. Combien d'années de retraite vous faudrait-il pour amortir votre « investissement » ?
- L'Etat vous « rachète » votre jour de congés 125 € pour un catégorie A, 80€ pour un catégorie B et 65 € pour un catégorie C. Mais combien vaut en réalité votre journée de travail ?

Quel est l'objectif de la Fonction Publique et du MEEDDM :

- Grignoter par tous les moyens des jours de RTT et contraindre les agents comme les cadres à travailler plus, sans les payer plus, en leur supprimant ou imposant leurs jours de RTT pour s'affranchir des repos réglementaires.
- Continuer les réorganisations de services dans un cadre de plus en plus contraint de réduction d'effectifs, ne pas augmenter les salaires, diminuer les retraites, réformer les services au mépris de la santé des agents.

C'est inadmissible, la CGT vous invite à réagir d'urgence dans vos services :

- L'engagement pris par le MEEDDM à prendre ce qu'il y a de meilleur dans chaque instruction ARTT de nos ministères d'origine pour construire la nôtre doit être tenu.
- Les objectifs cités du préambule de l'instruction du Ministère de l'Équipement du 26 juillet 2001 doivent être respectés : *« la réduction du temps de travail et son aménagement, notamment à travers l'amélioration de l'organisation du travail, doivent constituer un progrès social pour l'ensemble des agents, femmes et hommes, en améliorant leurs conditions de vie personnelle et professionnelle. »*

Dernière minute : En cas de pandémie grippale le ministère envisage de placer des agents en congés, JRTT ou jours CET, alors que la plupart d'entre nous devrait bénéficier du droit de retrait (Circulaire FP 26/08/09).

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Le ministre d'État

Paris, le

03 SEP. 2009

Réf. : CG/A09029406 - D09014494

Monsieur le Secrétaire général adjoint

Par lettre ouverte en date du 31 juillet 2009, vous avez bien voulu appeler mon attention sur la position de la CGT concernant la réforme de l'administration de la mer et du littoral.

En ce qui concerne vos remarques de fond, je vous rappelle que ce projet s'inscrit dans le cadre plus large de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat qui vise à mettre en place une politique intégrée adaptée au littoral, en renforçant un pilotage cohérent et efficace à travers une organisation interrégionale et départementale de l'administration de la mer.

Je vous précise également que le cadre de la réforme de l'administration territoriale de la mer et du littoral, donné par la circulaire du Premier Ministre du 15 juin 2009, impose un calendrier très contraint qui s'intègre, dans un souci de cohérence, dans celui de la création des directions départementales des territoires qu'il convient de mener à bien d'ici le 1^{er} janvier 2010.

Par ailleurs, cette réorganisation s'appuie, sur ce qui concerne l'administration de la mer et du littoral, sur les ambitions des politiques publiques dégagées par le Grenelle de la Mer, à laquelle votre organisation a participé de façon extrêmement utile.

Comme vous, il me paraît essentiel de pouvoir donner aux agents les perspectives les plus précises quant à l'organisation à mettre en place afin de leur permettre de se positionner dans les nouvelles structures.

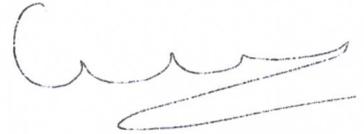
Sur les modalités de préfiguration des directions interrégionales de la mer et les directions départementales des territoires et de la mer, vous avez souhaité, lors de la réunion du groupe d'échange du 31 juillet dernier qu'un accompagnement de qualité soit proposé à l'ensemble des personnels concernés par ces réorganisations.

Monsieur Nicolas BAILLE
Secrétaire Général adjoint
FNEE-CGT
263 rue de Paris
Case 543
93515 MONTREUIL Cedex

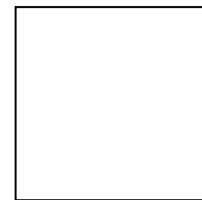
Cette circulaire s'appuiera sur les textes existants et notamment la circulaire ministérielle du 31 octobre 2008 pour la création des directions régionales de l'environnement de l'aménagement et du logement, qui avait fait l'objet d'une large concertation, et la circulaire du 27 mars 2009 du Premier Ministre pour l'instauration des directions départementales des territoires. Les mesures qu'elles prévoient, héritières de celles mises en œuvre lors de précédentes réorganisations, ont démontré leur efficacité pour garantir les droits des agents en matière d'information, de choix et de recours. C'est la raison pour laquelle elles seront reprises pour la mise en application de cette réforme.

Je vous précise enfin que les conclusions du Grenelle de la Mer n'auront que peu d'incidence sur la réorganisation de l'administration territoriale de la mer et du littoral, celle-ci devant au contraire permettre de favoriser leur mise en œuvre.

En espérant avoir répondu à vos préoccupations, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général adjoint, à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected loops and a long horizontal stroke at the end.

Jean-Louis BORLOO



J'APPROUVE !

- L'engagement n° 88 du Grenelle de la Mer, du « Livre Bleu » de la politique maritime de la France, prévoit : **« Engager une expertise, sans préalable, impliquant les salariés des services maritimes afin d'évaluer l'organisation des services maritimes et leur capacité en effectifs et moyens matériels pour garantir la mise en œuvre des prérogatives, orientations et missions découlant du Grenelle de la Mer ».**

J'EXIGE :

- La réalisation de cette expertise en concertation avec les représentants des personnels,
- Que la réforme de l'administration territoriale de la mer et du littoral soit revue en conséquence avec des engagements sur les moyens.

Nom :

Service :

Adresse :

Signature :

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer

Jean-Louis Borloo, ministre d'Etat

Hôtel de Roquelaure
246 Boulevard Saint Germain
75007 PARIS



Signez massivement la carte-pétition à envoyer au Président de la République et au ministre d'Etat Jean-Louis Borloo pour le 24 septembre 2009

Les 4500 pétitions sont à votre disposition

Vous en avez besoin sur le terrain pour faire valoir ensemble, dans l'unité syndicale vos préoccupations immédiates, et revendications aux PREFIGURATEURS des DIRM et DDTM.

Nous en avons besoin pour faire valoir votre détermination et résistance aux logiques d'affaiblissement du service public et de dégradation de vos organisations de travail, au **Cabinet du Ministre lors de la réunion du 24 septembre 2009 et en vue du prochain CTPM.**

Nous exigeons des réponses sur les moyens : Un arrêt des suppressions des effectifs (190 ETP prévus dans la RGPP sur les activités mer et littoral) et des réductions budgétaires.

. un engagement de dialogue social sur la base d'un état des lieux des missions, services, moyens en effectifs et matériels

. la traduction dans l'organisation administrative territoriale mer et littoral des missions et moyens en regard de l'expertise à engager avec les représentants des personnels.

Agir ensemble dans les services des Affaires Maritimes, les services des Phares et Balises et les centres « POLMAR terre », les services maritimes et du littoral interdépartementaux, les capitaineries, les services de l'environnement **pour un grand service public maritime** répondant aux missions d'intérêt général de sécurité en mer et à terre, de contrôle des activités de pêche, marines et aquacultures, de gestion de crise et des pollutions, de recherche et d'ingénierie publique du littoral, l'eau et de l'énergie renouvelable au service des collectivités et des usagers conformément aux attentes des acteurs du Grenelle de la mer.

La CGT exige un renforcement du secteur maritime et un service public intégré, renforcé pour le soutien à une véritable politique de la mer et du littoral conformément aux engagements du « **livre bleu** » du Grenelle de la mer.

Cela suppose des services bien identifiés et ancrés aux niveaux déconcentrés de l'organisation territoriale de l'Etat : les décisions de création des DIRM et DTM que nous ne partageons pas, donnent lieu à des préfigurations et projets de service avec des organigrammes réalisés sans concertation avec les personnels alors que nous avons demandé au ministre de mettre **les organisations de travail et les conditions sociales des personnels au cœur des réorganisations !!**

La CGT a exigé dans la lettre ouverte à J L BORLOO, un cadrage national des garanties statutaires, (respect des identités et parcours professionnels , des qualifications, rémunérations et régime indemnitaire, ainsi que des obligations statutaires CAP..) **des conditions de travail** (maintien des implantations et restauration du fonctionnement des organisations de travail) **des conditions sociales** (aucune mobilité ne doit être imposée , prise en compte des indemnités « prime de restructuration », valorisation des plans de formation et de requalification des métiers..)

La CGT revendique un socle commun de garanties à respecter par les préfigureurs sinon il y a risques d'incohérence et cela pourrait avoir de graves conséquences pour des centaines de familles laissées pour compte !

La CGT exige des droits nouveaux pour les personnels ; d'abord la mise en place des organismes paritaires de consultation et des moyens nouveaux pour les représentants des personnels pour l'exercice de leurs mandats (locaux, et moyens financiers pour déplacements et réunions).

Ci-joint, les modèles de carte-pétition disponibles sur le site fédéral à l'adresse suivante :

<http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article2458>

Tous ensemble, pour faire aboutir nos revendications

CFDT, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA appellent la mobilisation le 7 octobre

Communiqué commun

Les Organisations Syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA se sont réunies le 8 septembre 2009 dans la continuité de l'intersyndicale initiée depuis octobre 2008 et sur la base de la déclaration commune du 5 janvier 2009 et du communiqué commun du 25 mai 2009.

Quoiqu'en disent les augures sur la sortie de la crise, les dégâts économiques et sociaux s'aggravent, ce qui rend d'autant plus urgentes les réponses en matière d'emploi et de lutte contre les inégalités, alternatives aux choix patronaux et gouvernementaux actuels.

C'est pour cela qu'elles conviennent de continuer à agir ensemble, notamment auprès des salariés pour impulser et soutenir les actions dans les entreprises, les services, les secteurs professionnels et territoires.

Les Organisations Syndicales réunies ont convenu de poursuivre le travail commun, engagé depuis un an, d'analyses, de propositions et d'actions. Elles décident de se retrouver le 28 septembre dans les locaux de l'UNSA et souhaitent que les 8 organisations syndicales soient présentes.

Le 7 octobre est la journée mondiale de mobilisation des travailleurs pour le travail décent, à l'appel de Confédération Syndicale Internationale. Les Organisations Syndicales appellent les salariés à y participer massivement, selon des modalités qu'elles préciseront.

Le 8 septembre 2009



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263, rue de Paris – Case 543 – 93515 – MONTREUIL CEDEX
Tél : 01.48.18.82.81 – Fax : 01.48.51.62.50 –
e-mail : fd.equipement@cgt.fr - site internet : www.cgt-equipement.com



Tract distribué le 27 août à la rentrée des élèves de l'ENPC

Notre avenir sera ce que nous en ferons ensemble !

Les ingénieurs et cadres CGT du MEEDDM souhaitent la bienvenue aux nouveaux élèves de l'ENPC.

A la suite de votre formation à l'Ecole des Ponts, vous allez exercer votre métier d'ingénieur dans l'administration d'Etat, les collectivités locales, les établissements publics ou dans le secteur privé, comme cadre supérieur, chercheurs, expert, etc.

Ingénieur du service public ?

En mai dernier, un colloque organisé par l'IGPDE (Institut de la Gestion Publique et du Développement Economique), l'OCDE, et la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction publique) posait la question : en modifiant les règles de recrutement et de carrière de leur encadrement supérieur, s'agit-il pour les administrations de se doter de dirigeants qui ressemblent aux dirigeants d'entreprise, ou de dirigeants différents ?

La fusion des corps des Ponts et Chaussées et du Génie Rural, Eaux et Forêts conduit à une évolution de la formation, et une coopération étroite entre Agro et ENPC. Cette réforme s'effectue plutôt par le haut à l'avantage des futurs IPEF (Ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts). Nous avons critiqué certains aspects de cette réforme ainsi la création d'un «chef de corps» nommé par l'administration mais représentant le corps...

Le rapport au Premier ministre «Folz-Canépa» étudie l'avenir des ingénieurs de l'Etat. Il propose une diminution de moitié des recrutements d'ingénieurs au niveau A+. Selon eux, l'Etat doit continuer à soutenir les secteurs industriels émergents, et donc aujourd'hui le développement durable, mais l'Etat ne doit plus être un opérateur économique direct. Ce rapport propose une modification en profondeur de leurs fonctions techniques avec le vocable d'« administrateur à formation scientifique et technique » notamment dans les secteurs de la santé et de la sécurité alimentaire, de l'environnement, du développement durable et de la prévention des risques, et enfin de la sécurité nationale, centrées sur l'expertise dédiée à la détermination des politiques publiques, sur le conseil et l'audit, la maîtrise d'ouvrage des projets complexes, les achats de l'Etat, le contrôle et la régulation. Il s'agit de maintenir un noyau dur d'administrateurs, capable de se projeter dans l'avenir, d'experts de niveau mondial, et de disposer de hauts cadres d'origine diversifiée... Nous considérons pour notre part que les enjeux auxquels est confrontée la fonction publique nécessitent la présence d'ingénieurs de haut niveau comme le maintien des missions techniques des administrations voire leur développement dans certains domaines (développement économique, risques industriels, aménagement et environnement, etc...). Nous ne partageons donc pas la conception malthusienne du rapport

Un MEEDDM et une organisation de l'Etat bouleversée

La révision générale des politiques publiques (RGPP) et la réforme territoriale de l'Etat bouleversent en profondeur le cadre dans lequel s'exerce le service de l'Etat : diminution d'effectifs systématique, suppression de l'ingénierie publique au MEEDDM (ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer), réorganisation de tout le réseau territorial avec notamment des services départementaux dépendant maintenant directement des préfets et non plus des ministères, réduction drastique du nombre de Direction d'Administration Centrale, ce qui touche évidemment aux carrières et aux responsabilités des cadres supérieurs.

Un déroulement de carrière appelé à évoluer profondément

Le rapport Folz-Canépa propose d'ouvrir au bout de 15 ans, un choix « si le maintien dans la fonction publique est souhaité » entre l'accès aux fonctions supérieures de management ou à un statut d'expert de haut niveau. Dans le cas contraire, « une politique de départ volontaire pourrait être mise en œuvre » en prenant appui sur le décret du 17 avril 2008 instituant une indemnité de départ volontaire ou sur le dispositif de réorientation professionnelle prévu par la loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels du 3 août dernier. Se pose ainsi en grand la question du devenir des garanties statutaires des personnels.

Un début de carrière insuffisant

Un ingénieur 1^{er} échelon dans le corps fusionné sera à l'indice 379 « majoré » ce qui lui permettra de toucher 1740€ (brut) par mois hors primes. La CGT revendique 3680 € (brut) par mois de rémunération hors primes pour les recrutements de niveau doctorat.

Ingénieur civil ?

La question des stages et de leur rémunération en particulier a fait l'objet de nombreuses interventions syndicales, non sans résultats (rémunération obligatoire des stages de plus de trois mois à 30% du SMIC, et extension aux stages de la fonction publique cet été).

La crise

Bien évidemment la crise frappe fortement de nombreux secteurs dont la fonction publique, touchée par un « plan social » imposant, la diminution des budgets et les restructurations. L'emploi des cadres est durement touché et la précarité se développe. Les organisations syndicales ont posé fortement l'exigence de réponses à la crise fondées sur la promotion du travail, la formation, le contrôle de l'emploi de l'argent public au cours des manifestations et grèves du 1^{er} semestre.

Les revendications des ingénieurs et cadres

Le temps de travail a fait l'objet de nombreuses interventions de la CGT Cadres autour de la revendication du décompte du temps de travail en particulier.

La revendication d'un autre management, et d'une autre manière de travailler pour l'encadrement : L'année dernière un questionnaire « Le Travail, comment le voulez-vous ? » a reçu plus de 2000 réponses de cadres, tant du public que du privé. Nous vous proposons de prendre connaissance de la brochure « *Les cadres supérieur de la fonction publique au service de l'intérêt général* ». Celle-ci rend compte de la rencontre avec l'encadrement supérieur de la fonction publique organisée par la CGT le 14 janvier 2009.

Nous sommes dans un environnement contradictoire, dans lequel les missions de service public, le statut des agents publics, notamment de l'encadrement, comme la place des cadres dans les entreprises privées, nécessitent un véritable débat et des interlocuteurs du dialogue social solides. La CGT est de ceux là et la dernière période a montré la pertinence de son intervention et sa capacité de renouvellement.

Le syndicalisme des cadres

Le syndicalisme CGT (Confédération Générale du Travail) a pour raison d'être de défendre les intérêts des salariés, et de leur permettre de se faire entendre et d'être représentés dans les négociations et concertations, que ce soit sur les statuts de corps de fonctionnaires, les conventions collectives, de donner leur avis sur les grandes orientations, les lois, le Grenelle de l'environnement ou de la mer...

Avec son Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens, et au MEEDDM l'organisation correspondante au sein de la Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement, la CGT propose aux ingénieurs et cadres des possibilités de s'organiser, d'exprimer leur opinion sur les projets et se propose de promouvoir les convergences entre toutes les catégories de salariés, dans le respect de leur place spécifique dans l'entreprise.

Pour nous contacter :

- Fédération nationale CGT Equipement-Environnement : www.equipement.cgt.fr
- l'UGICT-CGT: www.ugict.cgt.fr

CGT – CFDT – FO – FSU

Reconversion de la caserne de Sourdun : il faut abandonner l'absurde et coûteux transfert autoritaire du SETRA et du LREP au profit de l'internat d'excellence

L'internat d'excellence de Sourdun (aux confins de la Seine-et-Marne, tout près de l'Aube), projet-phare de l'Académie de Créteil devant accueillir à terme plus de 700 élèves, ouvre ses portes le 30 août 2009 à 120 élèves qui vont s'installer dans les locaux laissés vacants par le 2e régiment de Hussards. C'est un projet d'envergure, porteur d'une nouvelle image de l'accès à l'éducation et à la formation.

Mais dans le cadre des mesures compensatoires à la restructuration de la carte militaire, il y a aussi la décision d'implanter, sans aucune concertation, deux services du MEEDDM (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer) : le SETRA (Service d'Etudes sur les Transports, les Routes et leurs Aménagements) situé à Bagnaux (92) et une partie du LREP (Laboratoire Régional de l'Est Parisien) situé à Melun (77), rattaché à la Direction Régionale de l'Equipement d'Ile-de-France (DREIF).

La lutte engagée par le personnel du SETRA depuis l'annonce en octobre 2008 de la délocalisation à Sourdun a été relayée par la presse et soutenue par les élus locaux à la Mairie, à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Lutte contre un transfert autoritaire et arbitraire décidé par l'Elysée et Matignon, alors que le SETRA devait constituer à Marne-la-Vallée avec l'ENPC, le LCPC, l'INRETS et le CSTB un pôle scientifique et technique d'envergure internationale axé sur « ville et mobilité durables ». Lutte surtout pour s'opposer à la liquidation de fait du SETRA : d'une part la très grande majorité du personnel (dont beaucoup ont une expertise longue à acquérir) ne déménagera pas à Sourdun, loin de tout ; d'autre part le SETRA se trouverait coupé – loin des transports en commun - de ses multiples partenaires nationaux et internationaux.

Le 5 mars 2009, la demande de délocalisation d'une cinquantaine d'agents du LREP vient s'ajouter à celle du SETRA. Dès le 31 mars plus de la moitié du personnel des laboratoires manifeste au siège de la DREIF à Paris pour dénoncer l'incohérence de ce projet. Cette implantation en marge de la région Ile de France est incompatible pour mener à bien les contrôles effectués sur l'ensemble de la région. Comme pour le SETRA, les locaux sont inadaptables pour implanter un laboratoire équivalent à celui de Melun qui devrait fermer. Persister dans cette voie ne conduirait qu'à programmer la disparition des laboratoires du Ministère de l'Ecologie en Ile de France.

L'absurdité de l'implantation à Sourdun dès 2011 de services techniques du Ministère de l'Ecologie est à rapprocher du projet ambitieux d'internat d'excellence, qui a vocation à se développer au-delà des bâtiments et installations qui lui ont été actuellement attribués. La mise aux normes des vieux bâtiments libérés par l'armée et leur restructuration auront un coût très élevé. Les bureaux ne seront pas satisfaisants, et non conformes au Grenelle de l'Environnement. A rapprocher de la réduction d'un étage du bâtiment de haute qualité environnementale qui sera construit à Marne-la-Vallée pour le pôle scientifique et technique. De plus, il faudrait construire ultérieurement de nouveaux bâtiments pour l'Education Nationale.

La situation critique du budget de l'Etat devrait donc stopper la gabegie financière, qui s'ajoute à un bilan carbone désastreux pour le transfert des services du ministère de l'Ecologie à Sourdun.

Le bon sens voudrait que l'ensemble du site de Sourdun soit attribué à l'Education Nationale, sans besoin de construire à terme de nouveaux bâtiments, et que le SETRA, au moins, rejoigne en 2012 les services constituant le pôle scientifique et technique de Marne-la-Vallée, dans le bâtiment tel que conçu initialement.

Bagnaux et Melun, le 28 août 2009,
les syndicats CGT, CFDT, FO, FSU des services concernés du MEEDDM

Administration territoriale de l'État :

Se mobiliser pour les droits des personnels et un service public de qualité pour tous !

La réforme des services de l'État dans les territoires modifie en profondeur leur organisation comme le contenu et l'exercice des missions publiques, leurs rapports avec les collectivités territoriales et avec les citoyens.

De nombreux services fusionnent et se restructurent au plan interrégional, régional ou départemental. La région devient le niveau de droit commun d'administration.

Cette réforme s'articule avec celle que veut mettre en œuvre le gouvernement pour les collectivités territoriales avec l'émergence de grandes métropoles urbaines, le rapprochement des régions et départements,

une incitation au regroupement des communes.

La CGT n'a cessé d'agir pour une fonction publique toujours plus efficace au service des citoyens, de leurs droits, pour la mise en œuvre de politiques d'intérêt général de progrès social sur tout le territoire.

Manifestement ce n'est pas l'objectif des réformes en cours qui s'inscrivent dans les dogmes libéraux de mise en cause des acquis sociaux et des garanties statutaires des personnels, que la CGT a combattu et combat. La population, comme la majorité des personnels, expriment leur défiance à l'égard de celles-ci. Nombre de cadres, ainsi qu'il est apparu dans les sondages, réalisés par la fonction publique elle-même, doutent de leur efficacité.

Une réforme des services de l'État dans les territoires, pour quels objectifs ?

Dans le cadre de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), le gouvernement a engagé une profonde restructuration des services déconcentrés de l'État. Celle-ci, nouvelle par son ampleur, s'inscrit dans le fil des politiques antérieures de réforme de l'État menées depuis une vingtaine d'années.

Ces politiques ont pour même caractéristique de remodeler à moindre coût les missions de l'administration autour de fonctions de pilotage des politiques publiques et de contrôle, en abandonnant un grand nombre de missions. Celles-ci sont transférées aux collectivités territoriales avec les lois de décentralisation successives ou externalisées vers des opérateurs publics (agences, établissements publics, etc.) ou privés, quand elles ne sont pas abandonnées.

Le contexte est celui de l'offensive libérale en France comme au niveau international. Ainsi, dans notre pays, le Medef revendique la privatisation des tâches susceptibles de passer dans le secteur marchand dont y compris la protection sociale.



La réforme des services déconcentrés engagée avec la RGPP vise, nous dit-on, l'objectif de réduction des dépenses publiques afin d'assurer l'équilibre du budget de l'État et de mieux répondre aux attentes des citoyens.

Concernant le premier argument de la réduction de dépenses publiques, il faut rappeler que la part des dépenses de personnel de la fonction publique de l'État au regard du PIB a baissé. De plus les économies réalisées par la RGPP sont de l'ordre de 7 milliards d'euros alors que dans le même temps, en dépense, la seule loi TEPA (loi « en faveur du Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat ») décidée par le président de la République, en représente à elle seule 14 milliards. Rappelons que cette loi prévoit des mesures fiscales au profit essentiellement des couches les plus fortunées (bouclier fiscal notamment) et exonère de charges et d'impôts les heures supplémentaires.

Les privatisations de missions publiques se traduisent le plus souvent par un coût accru reporté sur l'utilisateur (eau, téléphone, péage des autoroutes, etc.).

Une réforme pour mieux répondre aux besoins du citoyen ? Mais il n'est jamais procédé à une évaluation et à un bilan contradictoire des réformes engagées. De plus, les attaques contre les services statistiques ministériels ou interministériels montrent une volonté de camoufler la réalité.

Ce qui caractérise les réformes en cours

L'absence de débat public véritable, de concertation avec les organisations syndicales est, en elle-même, un indicateur de politiques autoritaires qui n'osent se présenter sous leur vrai visage.

Ces réformes sont conduites dans la précipitation ce qui conduit dans bien des cas à des désorganisations et à la mise en cause des emplois, des conditions de travail et des garanties des personnels. C'est l'illustration d'une volonté de passage en force et cela dans des conditions juridiques aléatoires. C'est par exemple ce qui a conduit le Conseil d'État à annuler cet été la réforme de la carte judiciaire.

La logique comptable est dominante. Par exemple, on supprime des services de proximité au prétexte qu'ils ne se justifieraient plus dans les zones rurales, mais on ne crée pas pour autant les services qui actuellement font cruellement défaut en milieu urbain.



Le service public s'éloigne de l'utilisateur avec la fermeture des services locaux -quant ils ne sont pas menacés de privatisation comme la Poste- et la mise en place de services régionaux voire interrégionaux. Des services perdent en lisibilité, ainsi les DDASS-DRASS éclatées entre les nouvelles ARS (Agence Régionale de Santé) et Directions de la cohésion sociale.

De lourdes questions se posent sur le devenir de missions publiques telles les missions de contrôle et d'inspection.

Certaines d'entre elles, ainsi les missions exercées par l'Inspection du travail, sont fusionnées avec des services d'accompagnement économique des entreprises sans garantie du maintien indispensable de leurs missions et de leur indépendance.

De vastes champs de compétences sont transférés aux collectivités territoriales sans les moyens financiers correspondants. Dans le même temps, le gouvernement s'attaque de plus en plus à leurs ressources avec la réforme de la taxe professionnelle. Par ailleurs avec la crise, leurs recettes s'amenuisent alors que les dépenses sociales qui leur ont été transférées, par exemple le RSA (Revenu de Solidarité Active) ou la prise en charge de la dépendance, explosent.

Les projets de réforme des collectivités territoriales visent l'émergence de grandes métropoles qui vont concentrer les services. Les critères de compétitivité tendent à devenir centraux. Alors quel devenir pour le reste du pays ? N'y-a-t-il pas le risque de territoires sous-administrés, voire délaissés, comme les quartiers populaires, les banlieues, les zones rurales, et même certaines grandes villes ?

Pour les personnels, de grandes interrogations perdurent sur le devenir des emplois et les garanties statutaires qui y sont liées.

La mise en œuvre de ces réformes se heurte néanmoins à la résistance et aux luttes des personnels comme à l'absence d'adhésion de nombre de cadres.

De multiples questions restent en suspens. Les calendriers de mise en œuvre sont souvent repoussés, ainsi la création des ARS prévue au 1^{er} janvier 2010 est maintenant annoncée au 1^{er} juillet 2010.

Les difficultés rencontrées par l'administration dans la mise en œuvre de ces réformes montrent qu'il est possible réellement d'intervenir pour peser sur les choix et faire prévaloir d'autres orientations.

Agir pour défendre et reconquérir une fonction publique au service des citoyens et du développement des territoires

Une fonction publique présente sur tout le territoire

Les services de l'État doivent être présents sur tout le territoire en tenant compte des besoins spécifiques de la population, la démographie, l'activité économique, les zones géographiques, etc.

La cohérence des politiques publiques avec leur articulation entre l'État (le ministériel et l'interministériel) et les collectivités territoriales doit être assurée dans des conditions d'égalité de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire.

Pour la CGT, les préfets, hauts-fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, ne peuvent pas être les seuls garants de cette cohérence, en particulier parce qu'il n'est pas possible d'ignorer les élus territoriaux.

Remettre l'intérêt général au centre des finalités de l'administration

L'administration n'est pas au service des politiques du moment mais doit contribuer à répondre aux besoins fondamentaux de la population et du pays.

Les services de l'État ont pour mission d'assurer le respect et la mise en œuvre des droits fondamentaux sur tout le territoire.

La santé, l'éducation, la justice, les transports, etc., doivent être assurés à tous. Des services publics doivent être reconquis, ainsi pour le droit à la communication (nouvelles technologies d'information et de communication, poste, télécom, etc.), le droit au logement, etc.

Les administrations chargées des missions de contrôle, inspection du travail, contrôle fiscal, DGCCRF, doivent être dotées des moyens humains nécessaires et être organisées de manière particulière pour garantir leur indépendance.

Les nouveaux besoins liés à l'évolution de la société doivent être pris en compte : la petite enfance, la formation tout au long de la vie, la prise en charge des personnes âgées, les questions environnementales, etc.

L'intervention citoyenne sur les services publics

La fonction publique n'a pas de raison d'être en elle-même, sa raison d'être est de répondre aux besoins de la population en mettant en œuvre des politiques publiques d'intérêt général. Les citoyens doivent pouvoir s'exprimer sur l'action de ces services. C'est pourquoi la CGT revendique la création d'espaces citoyens permettant d'associer les usagers, les élus, les représentants des salariés, avec des commissions des services publics à tous les niveaux, en particulier dans les régions et les départements.

Ceux-ci doivent pouvoir intervenir sur l'analyse des besoins de la population, sur les réponses apportées en termes de proximité et de qualité de service. Les commissions des services publics doivent être consultées en cas de restructuration ou de fermeture de services publics.

Des textes existent concernant les commissions départementales de modernisation des services publics. Nous devons exiger qu'elles se réunissent et puissent jouer tout leur rôle.

Les droits des personnels

Les réformes des services se mettent en place sans, la plupart du temps, associer les personnels. Les réorganisations, tant au plan régional qu'au plan départemental, interrogent sur le devenir des garanties statutaires. Elles ont des incidences sur les instances paritaires existantes et nécessitent de nouveaux lieux de concertation (CTP, CHS, etc.). De la même manière, les nouvelles formes administratives (agences, offices, établissements publics, etc.) doivent prendre en compte la représentation syndicale à tous les niveaux, notamment dans les conseils d'administration.

La Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique élabore une « charte de gestion RH » pour les directions départementales interministérielles.

Dans ce cadre, les nouveaux directeurs des directions départementales pourraient avoir la possibilité d'opérer « des mouvements d'ajustement internes, sans passer par une publication et une validation nationale » et cela pendant une période transitoire qui pourrait être de 18 mois !

L'UGFF a dénoncé les avants projets portés à sa connaissance et sera aux côtés des personnels pour défendre leurs droits et les emplois.

Nous devons intervenir dans tous les départements et régions pour exiger la transparence sur l'ensemble des réorganisations. Les organisations syndicales doivent être informées et concertées sur l'ensemble des questions touchant à la gestion des personnels. En tout état de cause, nous devons exiger le respect du droit des agents. Les transferts de personnels doivent emprunter les voies légales existantes : mises à disposition, détachement, mutation après avis de la CAP. La transparence doit être totale sur les vacances de postes et sur les procédures de mobilité. Les alignements de situation doivent s'inscrire dans le cadre de garanties nouvelles, et en premier lieu de la reconnaissance et de la revalorisation des qualifications.

La CGT appelle à agir pour le renforcement des garanties statutaires sur l'ensemble des versants de la fonction publique (pour un statut unifié de la fonction publique). Ces garanties associées à des droits nouveaux à reconnaître aux citoyens constituent les fondements d'une fonction publique intègre et de qualité au service de tous.

Agir ensemble dans les départements et les régions pour une fonction publique répondant aux attentes de la population

Tous les sondages montrent l'attachement de la population à l'existence des services publics. Ceux-ci sont décisifs pour le respect et la mise en œuvre des droits fondamentaux et l'engagement de politiques solidaires dans les territoires.

Dans la crise actuelle, de nombreux commentateurs ont montré le rôle des services publics comme amortisseur de la crise.

Les services publics, et la fonction publique en premier lieu, peuvent tout autant jouer ce rôle positif pour sortir de la crise en contribuant à s'attaquer à ses causes et notamment au processus de financiarisation de l'économie.

L'UGFF invite ses militants à se réunir dans chaque département et chaque région pour échanger, développer des initiatives communes pour exiger l'ouverture de réels espaces de concertation avec les préfets et les responsables des services.

Nous devons travailler à des propositions alternatives pour des services territoriaux de l'État en situation de répondre aux besoins et attentes dans les départements et régions, agissant efficacement dans le contexte particulier de la crise que nous vivons pour la mise en œuvre de politique de progrès social.

Ces réunions doivent être l'occasion de mettre en application nos décisions de congrès pour construire les outils syndicaux fonction publique correspondant à la situation dans les départements et régions.





Montreuil, le 09 septembre 2009

Note aux organisations de l'UGFF sur la Campagne contre privatisation de la Poste

Le Gouvernement a préparé un projet de loi pour privatiser la Poste. Celui-ci doit passer en procédure d'urgence au Parlement cet automne. L'objectif est une privatisation effective dès janvier 2010.

Un Comité national contre la privatisation de la Poste, pour un débat public et un référendum s'est constitué pour s'opposer à ce projet. Il réunit des organisations syndicales (CGT, FO, CFTC, SOLIDAIRES), les partis de gauche , des associations (Convergence des services publics, ATTAC, etc..). Les syndicats de la Poste (CGT, SUD, CFDT, CFTC, FO) appellent par ailleurs les personnels à une journée de grève le 22 septembre.

Salariés de la Poste, élus, usagers sont ainsi réunis dans une même volonté de défendre ce service public emblématique, ancré dans les territoires comme dans le quotidien de la population.

L'action proposée vise à permettre aux citoyens de s'exprimer sur une question simple: êtes-vous d'accord avec le projet de loi de privatisation de la Poste? oui/non.

La consultation nationale se déroulera du lundi 28 septembre au samedi 3 octobre. Cette dernière date étant en quelque sorte le point d'orgue de l'opération.

En premier lieu, les collectivités territoriales sont sollicitées pour l'organisation de la consultation dans les mairies et les lieux publics. D'ores et déjà, plusieurs centaines de communes sont engagées dans cette campagne.

Des comités départementaux et locaux se sont constitués pour impulser la mobilisation. L'objectif est de permettre à chaque citoyen de s'exprimer, en participant à la consultation sur la privatisation de la Poste, dans les mairies, sur les marchés, dans les services et entreprises.

L'UGFF invite ses organisations et l'ensemble des militants à s'investir dans cette campagne.

Ce que nous pouvons faire ?

- participer dans les comités départementaux et locaux qui se sont constitués,
- informer les personnels de nos services et les inciter à participer à la consultation,
- organiser la consultation dans les lieux de forte concentration comme les cités administratives, les restaurants administratifs, les universités, etc... Il suffit pour cela d'une urne, d'un registre (noms, prénoms, adresse, signature) et de bulletins de vote.

Agir contre la privatisation de la Poste, exiger un débat public et un référendum, c'est refuser une nouvelle étape de privatisation, c'est créer les conditions d'une vaste mobilisation pour le service public, sa défense, sa rénovation pour répondre aux besoins fondamentaux de la population sur tout le territoire...

Les outils et les modalités? Toutes les informations, modèles de tracts, d'affiches, de bulletins de vote sont disponibles sur le site www.appelpourlaposte.fr. Sur ce site sont également indiqués les coordonnées des responsables départementaux et locaux, les matériels mis à disposition au plan local.

Il est important de faire connaître les initiatives prises afin de permettre leur recensement et, le soir du 3 octobre, de rassembler les résultats. Un comptage national et une première expression auront lieu dès le dimanche 4 Octobre.

Dans le cadre de cette campagne contre la privatisation de la Poste, la participation de délégations avec badges, etc...à la manifestation du 22 septembre sera une première manifestation des luttes convergentes indispensables.



Communiqué de la CGT Fonction Publique Bonifications pour enfants : défendre les droits pour la retraite des femmes fonctionnaires

Eric Woerth, ministre du Budget et de la Fonction Publique, a réuni les 8 organisations syndicales représentatives de la Fonction Publique. Il leur a demandé de soutenir la position du gouvernement face à la Commission Européenne au sujet des droits familiaux pour la retraite des fonctionnaires.

La Commission Européenne abandonne ses critiques des dispositions de la Loi Fillon pour les enfants nés depuis le 1^{er} janvier 2004. Mais elle remet en question les dispositions pour les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2004. Elle considère discriminatoire la condition d'interruption d'activité de 2 mois (congé de maternité, parental,...) pour bénéficier d'une bonification de cotisation d'un an.

Le gouvernement a pris la décision de défendre devant la Commission les dispositions actuelles de la Loi Fillon. Dans cette opération de communication le ministre cherchait un consensus des organisations syndicales sans la moindre volonté de remettre en cause le fondement de la loi Fillon.

La CGT a rappelé que cette réforme de 2003, allongeant la durée requise pour le taux plein et instaurant la décote, a pénalisé les femmes de manière amplifiée. Elle a induit un affaiblissement important des droits familiaux.

Ainsi les mères d'enfants nés avant le 1^{er} janvier 2004 ont perdu le bénéfice d'un an de bonification pour leurs enfants nés avant leur entrée dans la fonction publique ou pendant certaines périodes de disponibilité.

Pour les enfants nés après le 1^{er} janvier 2004, la loi a supprimé la bonification d'un an pour les mères qui ne bénéficient plus que de 2 trimestres de majoration de durée d'assurance, ne servant qu'à atténuer la décote pour carrière incomplète, mais ne validant pas de trimestres de cotisation supplémentaires.

Dans le secteur public comme dans le secteur privé, la CGT considère que les inégalités entre hommes et femmes constatées au terme de la carrière professionnelle légitiment les mesures appliquées aux mères de famille. Ces droits familiaux doivent être rattachés à l'accouchement et à la maternité, et étendus aux femmes ayant adopté ou pris en charge des enfants.

La CGT demande dans la fonction publique :

- **une bonification d'un an par enfant né avant le 1^{er} janvier 2004.**
- **d'appliquer ce droit pour tous les enfants, donc aussi ceux nés après le 1^{er} janvier 2004.**

La situation des hommes ayant élevé seuls leurs enfants, se trouvant dans des situations comparables aux femmes (durée de carrière plus courte, salaires plus bas...), doit être examinée pour qu'ils puissent éventuellement bénéficier de ces droits.

D'autre part des mesures plus volontaristes doivent être mises en place pour tendre vers l'égalité.

La CGT appelle à participer à la manifestation à Paris pour le droit des femmes le 19 octobre 2009.

Montreuil, le 3 septembre 2009

Contact :

UGFF : Gilles Oberrieder 06 89 25 04 85

Fédération de la Santé : Sylvie Brunol : 06 71 23 35 80

Fédération des Services Publics : André Morin : 06 70 70 80 33

**Composition au 1 août 2009 du Cabinet du ministre d'Etat Jean Louis Borloo
ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM) en charge des
Technologies vertes et des Négociations sur le climat**

Directeur du cabinet

Jean-François CARENCO

Directeurs adjoints du cabinet

Thomas DEGOS (Affaires générales)

Gilles MENTRE (Affaires internationales)

Jean-Paul LE DIVENAH (Dir cabinet de Valérie Létard, Secrétaire d'Etat)

Judith JIGUET (Dir cabinet de Chantal Jouanno – Secrétaire d'Etat à l'écologie)

Alain LECOMTE (Dir cabinet de Benoist Apparu – Secrétaire d'Etat au logement et urbanisme)

Marc HAMY (Dir cabinet de Dominique Bussereau – Secrétaire d'Etat aux transports)

Chef de cabinet

Laurent RAVERAT

Chef adjoint de cabinet

Mohamed BIDA

Conseillère auprès du ministre d'Etat

Dominique DRON (Grenelle de l'environnement)

Chargé de mission auprès du ministre d'Etat

Paul BENAYOUN

Conseillers

Ghislain GOMART (Grenelle environnement)

Fanny LE LUEL (Conseillère parlementaire)

Benoît PARAYRE (presse et communication)

Frédérique HENRY (presse et communication)

Nicolas GAUTHIER (transports, déplacements)

Benoît MELONIO (économie, budget, entreprises)

Olivier THIBAUT (environnement)

Youenn DUPUIS (énergie, climat)

Conseillers techniques

Fabrice ALVES (économie, budget, entreprises)

Corinne ARNOUX (dialogue social)

Didier BELLIER-GANIERE

Marie-Christine BLANCHARD-AMELIN (Affaires générales)

Emeric BURIN DES ROZIERES (énergie, climat)

Michaël CHRISTOPHE (diplomatie)

Mathieu CREAU

Matthieu DESIDERIO

Muriel DUBOIS-VIZIOZ (communication – discours du ministre)

Jean-Christophe DURAND

Emmanuelle GAY (aménagement du territoire, habitat et urbanisme)

Gwénaëlle HUET (diplomatie)

Jean-Christian LE MEUR (économie, budget, entreprises)

Pablo LIBREROS (sécurité nucléaire et environnementale)

Patrick MADDALONE (dialogue social)

Hervé MARTEL (mer et transports – transferts modaux)

Nicolas MOURLON (environnement)

Michel PELTIER (mer et transports – transferts modaux)

Said RAHMANI

France SAVELLI (relations avec les élus)

Edouard SOLIER (communication – discours du ministre)

Olivier TERNEAUD (sécurité nucléaire et environnementale)

Luce VIDAL



QUELS MAUVAIS COUPS NOUS ATTENDENT À LA RENTRÉE ?

Quand le Sénat propose de passer de 40 % à 20 % la prime de vie chère !
Économie recherchée par l'État : 720 millions d'€.

Quand le groupe interministériel planche sur des nouveaux critères limitatifs
pour le congé bonifié ! Économie recherchée par l'État : 450 millions d'€.

Après la réforme de l'ITR économie rapportée 392 millions d'€.

Et pendant que travaillent des états généraux de l'Hexagone sur l'évolution
des DOM en dehors des intéressés.

Nous avons absolument besoin d'en débattre ensemble, de dégager les
revendications sur lesquelles nous déciderons les formes d'actions à mener
avant la fin de l'année. Et surtout mesurer le niveau du rapport de force à
mettre en mouvement pour garder et améliorer les droits, les étendre à toutes
les professions.

LA CGT VOUS INVITE A UN MEETING DE RENTREE DES ORIGINAIRES DES DOM

Le jeudi 17 septembre 2009

à partir de 13 h 30

Bourse du travail de Paris

3 Rue du Château d'eau

Métro République

Grande salle Croizat

Rdc face à l'entrée

**Venez nombreux exprimer vos préoccupations, vos attentes, vos besoins !
Ensemble décidons de ce qui est nécessaire pour changer nos conditions de vie
et que chacun pèse de tout son poids dans la bataille.**



Elections CTP DREAL

Le 29 septembre 2009

VOTEZ cgt



**Une force
à vos côtés**

www.cgt.fr